

Réception par le préfet : 21/05/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 14 mai 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation : 07 mai 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 07 mai 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le quatorze mai à 18h45, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du sept mai deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Madame DELESTRE Nathalie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Monsieur JAMES Rémy, Madame LECOQ Annie, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Monsieur RAIMBAULT Daniel, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance :

Monsieur ORIENT Olivier a été nommé secrétaire de séance.

2024 / 053 – ACHAT D'UN BROYEUR DE BRANCHES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, lors de sa séance du 09 avril 2024, il avait proposé l'achat d'un broyeur de branches et la demande de subventions pour celui-ci. Par délibération n° 2024 / 032, le conseil municipal avait décidé de surseoir à sa décision dans l'attente d'éléments complémentaires.

Il avait notamment été évoqué l'idée d'un broyeur qui se brancherait directement sur la prise de force du tracteur et qui serait peut-être moins coûteuse.

Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter le devis obtenu de 14 500 € HT.

Face à cette importante dépense, Monsieur le Maire souhaite demander une subvention auprès du département de la Seine-Maritime pour l'acquisition de ce matériel de voirie.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 9 voix contre (Monsieur CAUCHOIS, Madame DECURE, Monsieur DELAMARE, Madame DELESTRE, Monsieur GAUDICHON, Madame LECOQ, Madame NÉE, Madame OSMONT et Monsieur PELFRÈNE) et 1 abstention (Monsieur JAMES), et attendu qu'en cas d'égalité dans les votes, la voix du Maire est prépondérante, le conseil municipal DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** la dépense pour l'achat d'un broyeur de branches, sous réserve d'obtenir au moins une subvention ;
- **D'AUTORISER** le Maire à demander des subventions auprès du département, de l'état et de tout autre instance susceptible de mobiliser une aide financière pour ce projet, pour un montant estimé de 14 500 € HT ;
- **D'INSCRIRE** la dépense correspondante à l'article 2158 du budget de l'année 2024.

Le secrétaire de séance, Olivier ORIENT

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

Date d'affichage de la présente délibération
Le 21 mai 2024

